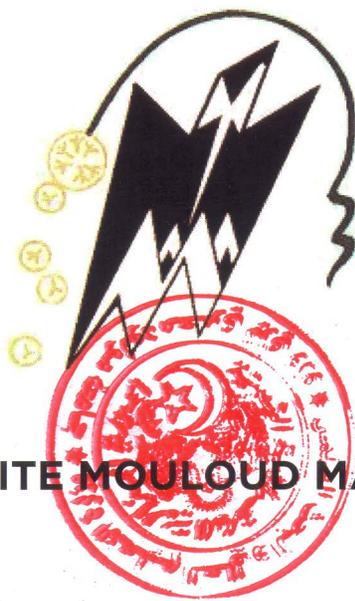


PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE



NET STATION SPA

ET



UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI

Entre

La société Par Action Net Station, ayant son siège social à la cité 5 juillet bâtiment A cage 3 premier étage, commune de Tizi-Ouzou 15000. Registre du commerce n°15/00-0044186B01, représentée par Monsieur ISSOLAH Khaled dument habilité à signer en sa qualité de Président-Directeur Général.

Ci-après désigné « NET STATION spa »

D'une part.

Et

L'université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou dont l'adresse est à la rue des frères OUAMRANE 15000 Tizi-Ouzou, représentée par son Recteur Monsieur BOUDA Ahmed, ayant tous les pouvoirs à l'effet du présent accord.

Ci après désigné « Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou »

D'autre part.

Ci après collectivement dénommés « Les parties ».

PREAMBULE

Dans l'objectif d'héberger, d'accompagner et d'incuber les porteurs de projets innovants.

Les parties faisant suite à plusieurs rencontres et négociations, entendent définir les conditions opérationnelles de leur partenariat.



EN CONSEQUENCE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article premier : OBJET :

Le présent accord a pour objet principal de :

- Définir et arrêter les bases d'une coopération durable entre les Parties pour le développement de l'incubateur GrowUP in Algeria sis à l'adresse 200 villas Tizi-Ouzou, en vue d'héberger, d'accompagner et d'incuber les créations de jeunes entreprises (Start-up) et les porteurs de projets innovants.
- Définir les obligations de chacune des Parties dans le cadre de cette coopération.
- Prévoir les différents apports et propositions des Parties.

Article 2 : DEFINITION DES ENGAGEMENTS DES DEUX PARTIES :

L'Université Mouloud Mammeri se charge de :

- Encourager les étudiants de soutenir leurs projets de fin d'études autour de la thématique des Start-up.
- Initier certains étudiants à établir des plans commerciaux et des modèles économiques devant leur permettre d'attirer des investisseurs et d'entrer dans le marché.
- Permettre une sélection d'un nombre de projets ou d'idées novatrices et encourager les étudiants à défendre leurs projets sous forme de Start-up.
- Faire participer les étudiants de l'université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou au concours de présélection organisé par le Syndicat national du patronat citoyen du numérique. www.snpc.dz
- Préparation d'un certain nombre d'étudiants et/ou aider des étudiants à créer des équipes pour lancer des entreprises sous forme de start-up en nouvelles technologies.

D'autre part, Net Station spa se charge de :

- Fournir au sein de l'incubateur **GrowUP in Algeria** un espace d'échange d'idées et d'encouragement de l'esprit d'initiatives chez les étudiants spécialisés dans les technologies de l'information.
- Mettre les moyens nécessaires aux start-up sélectionnées pour devenir des entrepreneurs.
- Faire bénéficier les projets retenus du coaching et d'accompagnement à la création de leur propre business.
- Héberger à durée déterminée les porteurs de projets et offrir les services d'accompagnement pour les promoteurs de projets dans toutes les démarches auprès des différentes administrations et dispositifs d'aide aux entreprises.
- Organiser toute forme d'animation, d'assistance, de formation spécifique et de suivi des porteurs de projets jusqu'à maturation et création de leur entreprise.
- Assurer des formations en entrepreneuriat, management, marketing, gestion financières, comptabilité, propriété intellectuelle, droit des affaires.
- Aider les porteurs de projets à obtenir les labels « Start-up » et « Projet innovent ».



Article 3 : CONFIDENTIALITE

- Chacune des Parties est tenue à l'égard de l'autre à une obligation de confidentialité et de discrétion pendant toute la durée de ce présent accord.
- Chacune des deux Parties doit se considérer comme liée par un secret professionnel en ce qui concerne les clauses du présent accord, l'ensemble des faits, informations, études et décisions dont elles auraient connaissance à l'occasion de l'exécution du présent accord.

Article 4 : DROITS DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

- Les deux Parties peuvent envisager d'un commun accord de créer un dessin, logo ou slogan pour toute manifestation publique en relation avec le présent accord.
- Les deux Parties s'obligent à s'informer mutuellement et préalablement à tout usage des logos propriété de l'autre Partie.

Article 5 : PERSONNES HABILITEES A ENGAGER LES PARTIES :

Les personnes ci-dessous désignées seront habilitées à signer tous documents engageant valablement les Parties :

- *Mr. ISSOLAH Khaled, Président-Directeur Général de Net Station spa.*
- *Pr. BOUDA Ahmed, Recteur de l'université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou.*



Article 6 : BONNE FOI ET ENGAGEMENTS

- Les Parties s'engagent à exécuter de bonne foi les obligations qui leurs incombent aux termes du présent accord.
- Elles contractent l'obligation de négocier de bonne foi et en équité les conventions ou accord particuliers qui seront nécessaires pour son application.
- Elles s'engagent, notamment, à répondre avec diligence à toutes propositions reçues de l'autre Partie.

Article 7 : Durée de l'accord

Le présent accord est conclu pour une durée de trois (3) ans. Il est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée et dans les mêmes termes, sauf si l'une ou l'autre partie exprime par écrit, et à trois (3) mois de la date d'expiration de sa validité son souhait de mettre fin au présent accord.



Article 8 : DROIT APPLICABLE :

Le présent accord prend effet à compter de la date de son signature par les deux parties.

Le présent accord est établi en deux exemplaires originaux en langue française aux dates mentionnées ci-dessous et sur lesquelles sont apposés le cachet et la signature de chaque partie.

Fait à Tizi-Ouzou

Fait à Tizi-Ouzou

Le 26 avril 2022

Le 26 avril 2022

Pour l'Université Mouloud MAMMERY

Pour Net Station spa

Le Recteur, Ahmed BOUDA

Le Président-Directeur Général

جامعة مولود معمري
تيزي وزو
الأستاذ: بودة أحمد



مدير العام
سيد ابراهيم خالد

